

# ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL DIPLÔME D'ÉTAT

## FORMATION

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

- L'Accompagnant Éducatif et Social est un travailleur social qui intervient, au quotidien, auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles.
- L'Accompagnant Éducatif et Social atteste des compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.
- Ses interventions d'aides et d'accompagnements doivent contribuer à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.
- **Le diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social** est structuré autour d'un socle commun de compétences et de **trois spécialités** : "accompagnement à la vie à domicile", "accompagnement à la vie en structure collective" et "accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire".



**65** élèves en formation initiale  
**80** élèves en formation continue  
**20** élèves en apprentissage



**12 mois**  
de formation



**82 %**  
de réussite\*

### CONTENU DE LA FORMATION

- L'enseignement théorique est composé de 4 Domaines de Formation (DF) :
- DF1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale : 126 heures d'enseignements "socle" et 14 heures d'enseignements de spécialité ;
  - DF2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité : 98 heures d'enseignements "socle" et 63 heures d'enseignements de spécialité ;
  - DF3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés : 63 heures d'enseignements "socle" et 28 heures d'enseignements de spécialité ;
  - DF4 : Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne : 70 heures d'enseignements "socle" et 42 heures d'enseignements de spécialité.

### SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Domicile des personnes âgées, enfants ou adultes en situation de handicap ou famille.
- Établissements ou services d'accueil ou d'hébergement.
- Établissements d'enseignement scolaire et professionnel, d'activité de la vie sociale et de loisir.

### ÉVALUATION ET OBTENTION DU DIPLÔME

- Un diplôme d'État, classé niveau 3, est délivré par la D.R.D.J.C.S. (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) avec mention de la spécialité acquise. Les candidats doivent valider par une note au moins égale à 10 sur 20, chacun des 4 domaines de formation. Ce diplôme constitue un premier niveau de qualification.
- Possibilité d'obtention d'un Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

\* Source : École Rockefeller-2018

## ACCÈS À LA FORMATION

### PROMOTION

- Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (T.I.S.F.)
- Moniteur éducateur
- Passerelles Diplômes d'État : aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier

### DURÉE DE LA FORMATION

**12** mois soit :

**1 365** heures de formation :

- **525** heures d'enseignement théorique école dont **147** heures pour la spécialité
- **840** heures de stage, formation pratique répartie sur 3 stages. Les personnes en situation d'emploi effectuent un stage hors établissement employeur de 140 heures

L'acquisition d'une spécialité complémentaire est conditionnée à l'obligation de suivre le parcours de formation de 147 heures de formation théorique concernant cette spécialité et de 175 heures de formation pratique, sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité souhaitée. **Le certificat de spécialité** est accessible aux titulaires des DE AVS, DE AMP et DE AES.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Être admis aux épreuves de sélection.

### ÉPREUVES DE SÉLECTION

- **Une épreuve écrite d'admissibilité** : un questionnaire d'actualité comportant dix questions, d'une durée d'une heure et demie.
- **Une épreuve d'admission** : un entretien avec un jury.

Sont dispensés de l'épreuve d'admissibilité, les candidats titulaires du bac, de certains diplômes, certificats ou titres en lien avec le métier et les lauréats du service civique.

Formation en voie directe et cours d'emploi (contrat de professionnalisation, d'apprentissage) pour les 3 spécialités.

Formation éligible au CPF (Crédit Personnel de Formation).

[www.ecole-rockefeller.com](http://www.ecole-rockefeller.com)



## CONTACT

04 78 76 52 43/44

*Cette formation est autorisée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui concourt à son financement.*